



Association des
Parents d'Elèves



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE du samedi 10 février 2024

Le samedi 10 février 2024 à 10h30, les membres de l'Association des Parents d'Elèves du Lycée Blaise Pascal (APE LBP) se sont réunis en Assemblée Générale dans la salle polyvalente du Lycée Blaise Pascal sur convocation de Mme Natacha SARAKA, Présidente de l'APE LBP, effectuée par courriel et par Pronote conformément aux dispositions de l'article 17 des statuts de l'association.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par les membres de l'association présents et les mandataires des membres représentés.

Membres du bureau de l'APE 2023-2024 présents :

Natacha SARAKA (Présidente) – Mikaël SEMERY (Vice-Président) – Benjamin MIQUEL (Trésorier) – Sandra NGARI (Trésorière adjointe) – Yesse Cheryl ZIMA EBEYARD (Secrétaire) – Laurence MBOUNGANI NGOUEKE (Secrétaire adjointe) – Tina Maryse LBOUSSI ALIBALAH -- Cyril NGOUA -- Xaviera SANDZOU NZAMBA

Mme Natacha SARAKA préside la séance en sa qualité de Présidente de l'APE aux côtés de :

- M. Mikaël SEMERY, Vice-Président de l'APE ;
- M. Benjamin MIQUEL, Trésorier de l'APE ;
- Mme Sandra NGARI, Trésorière adjointe de l'APE ;
- Mme Yesse Cheryl ZIMA EBEYARD, Secrétaire de séance et Secrétaire de l'APE (assistée de Mme Orlina Cheryl MBANG MVOLA secrétaire permanente de l'APE) ;
- Mme Laurence MBOUNGANI NGOUEKE, Secrétaire adjointe de l'APE.

Etaient invités :

M. Bernard KLEIN, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France, Mme Marie HERRISÉ, Attachée de Coopération Educative et Linguistique, Mme Annabelle AVERTY, Conseiller au Consulat de France, Mme Nicole BATEG, Conseiller Juridique, M. Bruno STEPHAN, Proviseur du LBP, Mme Valérie LAUPA, Provisseure adjointe du LBP.

EA

42

ns

La feuille de présence certifiée exacte et sincère par la Présidente et la Secrétaire de séance ayant permis de constater que les membres présents ou représentés ne constituaient pas le tiers des membres actifs de l'APE LBP, soit le quorum requis par l'article 20 alinéa 1^{er} des statuts, une nouvelle Assemblée Générale a été immédiatement convoquée, sans délai, pour laquelle aucun quorum n'est requis conformément à l'article 20 alinéa 3 desdits statuts.

En conséquence, l'Assemblée déclarée régulièrement constituée a pu valablement délibérer.

Ouvrant la séance, la Présidente a adressé un mot de bienvenue à l'assistance et rappelé que l'Assemblée Générale est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation et adoption du budget 2024.

Présentation et adoption du budget 2024

➤ Présentation du budget 2024

Préalablement, Madame Natacha SARAKA, Présidente de l'APE a pris la parole afin de présenter le fonctionnement du Lycée Blaise Pascal, en rappelant que ce dernier est administré par un Comité de Gestion conformément aux stipulations de l'article 14 de la convention AEFÉ, le Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France, le Consul Général de France, les Conseillers consulaires des Français à l'étranger, le Chef d'établissement, le Directeur administratif et financier et les représentants du personnel.

Elle a présenté le bureau de l'APE, notamment les nouveaux membres élus lors de l'Assemblée Générale du 28 octobre 2023, ainsi qu'il suit :

- Mme ZIMA EBAYARD Yesse Cheryl, Secrétaire
- Mme MBOUNGANI NGOUEKE Laurence Clémentine, Secrétaire adjointe
- Mme KAMBANGOYE ép. LBOUSSI Tina Maryse, membre du Bureau de l'APE
- M. MBA NGUEMA Camille, membre du Bureau de l'APE

La Présidente a donné la parole à Monsieur Mikaël SEMERY qui a présenté :

- les principaux travaux effectués au sein de l'établissement au courant de l'année 2023, notamment :
 - Installation de 2 caméras supplémentaires
 - Peinture de sol autour du BAT A
 - Mur soutènement clôture Bâtiment A
 - Dispositifs de sécurité et de sécurité incendie
 - Installation d'un auvent à l'entrée de la guérite
 - Rénovation bâtiment administratif
 - Réaménagement bâtiment administratif
 - Rénovation du chéneau du Bâtiment E

42 NS

LA



- les autres investissements, notamment :
 - Commande matériel EPS
 - Matériel d'automatisation de la cafétéria
 - Installation deux fontaines à eau en novembre 2023
 - Les serveurs informatiques
 - Onduleurs (remplacement)
 - Achat vidéoprojecteur
 - Conception du nouveau site du LBP.

La Présidente remerciant Monsieur SEMERY a ensuite donné la parole à Monsieur Benjamin MIQUEL pour la présentation du budget prévisionnel.

Monsieur MIQUEL a précisé que le budget prévisionnel 2024 a été élaboré avec une hypothèse de maintien des droits de scolarité.

Il a également exposé les principaux faits qui ont appuyé l'élaboration du budget, notamment la synthèse des chiffres qui expliquent les raisons de la baisse de nos produits :

- l'augmentation de la masse salariale depuis septembre 2023 :
 - recrutement des personnels détachés de l'AEFE
 - doublement de la prime iso pour tous les professeurs détachés (+3% sur la masse salariale)
 - augmentation du taux de participation de la rémunération des résidents (+2%)
- la baisse des effectifs à la rentrée 2023 (-60 élèves), qui représente un manque à gagner d'un montant de cent vingt-sept millions (127 000 000) de F CFA ;
- la baisse des frais de scolarité en 2023 (-3% pour élèves de nationalité gabonaise et tiers et baisse des DPI), qui représente un manque à gagner de quatre-vingt-six millions (86 000 000) de F CFA ;
- la baisse des droits d'inscription qui représente un manque à gagner de cinquante-six millions (56 000 000) de F CFA.

Il a précisé que dans l'élaboration du budget, l'hypothèse de l'augmentation du nombre d'élèves de mille cent vingt-deux (1 122) à mille cent cinquante-deux (1 152) élèves a été prise.

Monsieur Bruno STEPHAN, Proviseur du Lycée Blaise Pascal, prenant la parole et a précisé que la baisse d'effectif des élèves est due :

- à la rétractation de certains parents d'élèves n'ayant pas confirmé l'inscription de leurs enfants ;
- au départ du Gabon des familles de plusieurs famille ;
- une évaporation des élèves attendus sur le niveau 6^{ème}.

Il a ajouté que le contexte à Libreville étant très concurrentiel, certains établissements agissent désormais comme des écoles françaises.

Monsieur Mikaël SEMERY ayant repris la parole et a présenté les investissements prévus au budget pour soixante-et-onze millions (71 000 000) de FCFA ainsi qu'il suit:

- onduleurs (60 KVA)
- renouvellement du parc informatique
- Solution téléphonie IP

Monsieur SEMERY a précisé que l'APE a une marge de manœuvre pour d'autres investissements mais préfère faire preuve de prudence et prioriser la continuité.

WA

47

ns

B

Le budget prévisionnel en synthèse :

- produits : 4 904 794 835 F CFA
- charges : 4 904 400 000 F CFA
- l'équilibre du budget est maintenu, le résultat prévisionnel est de l'ordre de 394 000 FCFA.

Des membres présents à l'Assemblée ont posé les questions ci-dessous :

a) Il y aura-t-il une nouvelle réduction des droits d'écolage ?

Madame Natacha SARAKA a indiqué qu'il n'y aura pas une nouvelle baisse des droits d'écolage, précisant que nous avons sur le budget 2023 commencer à ressentir l'impact de la baisse effectuée pour cette année scolaire et que ce sera également le cas pour le prochain. Malgré tout, au vu du contexte économique actuel, le bureau de l'APE a souhaité maintenir cette décision, mais qu'il faut prendre le temps d'observer et rester prudent.

b) Avec l'automatisation du carnet de la cantine, qu'advient-il des tickets de cantines valides ? Les jus sont-ils compris dans la carte nominative ?

Madame Natacha SARAKA a précisé qu'il y aura une cohabitation des deux systèmes jusqu'à épuisement des tickets que les parents ont déjà acheté. Elle a également indiqué que les élèves auront le droit de consommer ce qu'ils veulent avec leur carte nominative, boissons incluses et que les parents peuvent contrôler ce que leurs enfants achètent, via Eduka.

c) A quoi correspond le montant des charges exceptionnelles s'élevant à cent millions (100 000 000) de F CFA ?

Monsieur Benjamin MIQUEL a indiqué que ces charges exceptionnelles concernent principalement l'abattement sur les frais de scolarités concernant les fratries.

d) Les frais de scolarité seront-ils revus à la hausse du fait de l'augmentation des charges ?

Madame Natacha SARAKA a répondu que ce n'était pas à l'ordre du jour, précisant que le bureau de l'APE souhaite une gestion prudente et un budget de dépense maîtrisé. L'APE aura un regard attentif sur les finances dont elle dispose pour le fonctionnement de l'établissement.

e) Pourquoi les états financiers de l'exercice antérieur n'ont-ils pas été mis à disposition avant la présente Assemblée Générale ?

Madame Natacha SARAKA a rappelé que les états financiers de l'exercice 2023 seront disponibles la semaine précédant l'Assemblée Générale relative à l'approbation des comptes. Cependant, il faudra en faire la demande.

42
NS

NA



➤ **Adoption du budget 2024**

Après diverses questions et échanges au sujet de la présentation du budget, l'Assemblée a procédé au vote du projet de budget qui lui a été présenté.

Le scrutin a été suivi, immédiatement et publiquement, du décompte des bulletins comme suit :

| | Nombre de bulletins | Bulletins blancs | OUI | NON |
|-------------------------|---------------------|------------------|-----|-----|
| Adoption du budget 2024 | 38 | 0 | 35 | 3 |

En conséquence, la Présidente a déclaré le budget 2024 adopté à la majorité de 35 voix pour et 3 voix contre.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente a levé la séance à 11h35 et invité l'assistance à l'apéritif organisé sous la paillote.

Natacha SARAKA
Présidente



Mikaël SEMERY
Vice-Président

A blue ink signature of Mikaël Semery, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke.

Yesse ZIMA EBAYARD
Secrétaire de séance

A blue ink signature of Yesse Zima Ebeyard, featuring a stylized 'Y' and 'Z' followed by a horizontal line.

